



## Conseil National de la Comptabilité (CNC)

### XIVème Assemblée Plénière

### Discours de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances

### Président du CNC

11 juillet 2017 - Rabat

**Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Plénière du CNC**

**Madame la Directrice Générale du Groupe ISCAE**

**Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables**

**Monsieur le Président du Conseil National de l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés**

**Mesdames et Messieurs**

C'est pour moi un honneur et un plaisir renouvelé d'ouvrir l'Assemblée Plénière du Conseil National de la Comptabilité (CNC), réunie aujourd'hui, dans sa quatorzième session et à laquelle je vous souhaite la bienvenue, en vous remerciant pour votre présence effective et votre participation active à ses travaux. Cela témoigne de l'intérêt que vous portez, comme à l'accoutumée, aux travaux du CNC, qui visent l'amélioration de la qualité de la norme comptable au niveau national.

Ma satisfaction est d'autant plus grande que c'est la seconde fois que je préside votre honorable Assemblée, après la XIIIème Assemblée, tenue le 22 décembre 2015.

Il ne vous échappe guère que le CNC, créé depuis 1989, en tant qu'organe national et officiel de normalisation comptable, joue un rôle important dans ce domaine, contribuant ainsi à mettre en place un référentiel comptable sans cesse amélioré, destiné à servir les besoins de l'ensemble des opérateurs économiques opérant sur le territoire national.

**Ainsi, les progrès enregistrés, dans le domaine de la comptabilité et de l'audit en particulier et de l'information financière en général, contribuent directement à l'accélération du rythme de la croissance économique, à l'amélioration du climat des affaires et au renforcement de la confiance dans l'économie nationale et de son attractivité, pour les investisseurs nationaux et étrangers.**

**A cet égard, l'amélioration de la qualité et l'élargissement de la diffusion de l'information financière s'inscrivent dans le cadre de la concrétisation des principes constitutionnels** visant davantage de transparence, d'éthique et de moralisation des affaires.

En effet, à l'instar de beaucoup de pays développés et émergents, il est important de promouvoir les principes de bonne gouvernance et de transparence, susceptibles de faire progresser la performance, la compétitivité et la croissance de nos entreprises et améliorer leur image auprès des investisseurs et des autres parties prenantes.

Les avancées réalisées en matière de normalisation comptable ambitionnent également d'accroître le niveau de compatibilité des normes comptables marocaines avec les normes comptables internationales, permettant ainsi d'assurer **une comparabilité aisée et d'étoffer les opportunités pour les opérateurs économiques** et de renforcer l'ouverture de l'économie nationale sur le paysage économique extérieur, tout en réduisant les risques d'instabilité du marché financier.

### **Mesdames et Messieurs**

Dans un contexte international marqué par l'évolution continue des référentiels et des normes comptables, force est de constater qu'au cours des dernières années, des efforts louables ont été consentis pour développer les normes comptables au Maroc et instaurer un système comptable et d'audit moderne et fiable, inspiré des meilleurs standards internationaux.

**Dans ce cadre, des réformes importantes ont été menées aussi bien sur le plan institutionnel et de production des normes qu'en matière de formation.**

A cet égard, le CNC, en tant qu'organe de référence pour la normalisation comptable, présente aujourd'hui un bilan appréciable, à l'issue de quatorze Assemblées Plénières et ce, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés, dont notamment la profession d'expertise comptable, représentée par l'Ordre des Experts comptables et, à l'avenir, par l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés créée en 2015. En effet, ce bilan comporte plus d'une trentaine de normes comptables, touchant pratiquement tous les secteurs.

Il convient de rappeler, également, le rôle que joue cette profession pour la concrétisation de plusieurs chantiers de normalisation comptable et d'audit de grande envergure, en concertation étroite avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le CNC.

Cette collaboration, particulièrement soutenue depuis 2016 apparaît, notamment au niveau de l'engagement renouvelé pris par l'Ordre des Experts Comptables pour la finalisation du projet de convergence du Code Général de la Normalisation Comptable vers les normes comptables internationales, de celui relatif à la loi et à la méthodologie de consolidation des comptes, des normes comptables sectorielles et du projet des termes de référence relatifs à l'audit comptable et financier des Etablissements et Entreprises Publics visant l'uniformisation des prescriptions relatives aux conditions et aux modalités de réalisation des audits comptables et financiers de ces Organismes.

Ces efforts communs se sont traduits par la tenue de plusieurs séances de travail tant au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances qu'au niveau des Conseils national et régionaux de l'Ordre des Experts Comptables.

### **Mesdames et Messieurs**

La promulgation, au cours de l'année 2015, de la loi n° 127-12 réglementant la profession de comptable agréé et instituant une Organisation Professionnelle des Comptables Agréés, constitue dans ce sens, une avancée significative, dans la mesure où elle permettra, notamment, de réorganiser cette profession, de clarifier les conditions pour y accéder et de renforcer son cadre de régulation et de contrôle, en phase avec les normes en vigueur et les exigences d'éthique.

Cette nouvelle organisation de la profession sera couronnée prochainement par l'élection de 8 conseils régionaux sur tout le territoire national, dans le cadre de la politique de régionalisation avancée, prônée par les pouvoirs publics.

**Parallèlement aux avancées réalisées par la profession comptable, la formation a enregistré à son tour un grand essor**, marqué par les efforts et les bons résultats réalisés par les établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans les domaines de la gestion, de comptabilité et

du commerce. Le Groupe ISCAE avec, notamment son cycle d'expertise comptable, les autres Ecoles de commerce avec des masters spécialisés dans les domaines de gestion financière et comptable et d'audit et les autres établissements d'enseignement en matière de gestion et de comptabilité ont participé fortement à la formation de profils pointus ayant une expertise reconnue et ont contribué de la sorte au développement et à la consolidation de la profession comptable.

## **Mesdames et Messieurs**

La comptabilité privée et patrimoniale utilisée dans plusieurs secteurs d'activité économique et qui a enregistré des progrès importants en matière de normalisation, prend de l'ampleur même au niveau de la sphère publique étatique, comme en témoigne le plan comptable de l'Etat qui a été adopté par le CNC en 2001 et amendé en 2008 pour tenir compte des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui s'inspirent fortement des normes IFRS.

Cette question a fait l'objet, je tiens à le rappeler, de débats lors du centenaire de la Trésorerie Générale du Royaume qui a été organisé récemment. A ce propos, le bilan d'ouverture des comptes de l'Etat sera établi en 2018. Ce qui constitue un nouveau jalon dans les efforts de concrétisation des principes et mécanismes de transparence et de fiabilité de l'information financière propres à l'Etat. **Ce chantier nous interpelle ensemble en mettant en exergue la complémentarité des comptabilités publique et privée.**

## **Mesdames et Messieurs**

En dépit des initiatives louables réalisées, des efforts restent à être consentis pour poursuivre la mise à niveau du système comptable et financier au Maroc, et lui insuffler une nouvelle dynamique en parallèle avec le développement de la profession et de la formation comptables.

L'importance de cette Assemblée Plénière se traduit par la richesse de son ordre du jour, qui porte sur l'examen de deux projets de normes comptables d'envergure nationale et des projets d'avis y afférents.

Il s'agit du projet de plan comptable des clubs de football, organisés en association sportive et du projet d'amendements au plan comptable des

Etablissements de Crédit, relatifs aux opérations de finance participative. **Ces deux projets touchent, faut-il le rappeler, deux secteurs vitaux de notre vie sociale et économique de tous les jours.**

**Le premier projet (plan comptable des clubs de football, organisés en association sportive)**, qui est élaboré postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 30-09, relative à l'Education Physique et aux Sports, a pour objet principal de doter ces clubs d'un cadre comptable de référence, susceptible de dégager, à la fin de chaque exercice, une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat et de garantir les conditions de transparence, de traçabilité et de contrôle.

**S'agissant du projet d'amendements du plan comptable des Etablissements de Crédit, relatifs aux opérations de finance participative**, il constitue un cadre comptable spécifique pour le traitement des opérations relatives aux produits participatifs, qui seront, bientôt, commercialisés par le secteur bancaire. De même, ce projet consacre un référentiel comptable commun à l'ensemble des professionnels du métier, aux autorités de régulation et de contrôle et ce, pour un meilleur encadrement de l'activité des banques participatives.

### **Mesdames et Messieurs**

En plus des actions menées pour l'élaboration des normes comptables, il convient, également, de conjuguer nos efforts pour assurer leur vulgarisation, en particulier au profit des différents usagers et ce, avec le concours des organisations professionnelles concernées et des différents partenaires. Le but étant de garantir une parfaite assimilation des normes produites et leur bon déploiement dans le tissu économique.

Par ailleurs, il me paraît souhaitable, en ce qui concerne la poursuite des travaux de modernisation du cadre comptable général qui régit les entreprises, **d'activer les travaux relatifs à la convergence du Code Général de la Normalisation Comptable et aux cadres légal et méthodologique de la consolidation des comptes précités.** La finalisation de ces deux projets, dans les meilleurs délais, permettra, sans nul doute, l'amélioration de la qualité et de la fiabilité de l'information

financière, ainsi que le renforcement du climat de confiance et d'attractivité des investisseurs.

En outre, sur un autre plan, sans anticiper sur les travaux en cours du Groupe de travail chargé de **la réforme institutionnelle du Conseil National de la Comptabilité**, nous nous inscrivons dans une démarche progressive visant dans une première étape à dynamiser les travaux de ce Conseil, à revoir sa composition actuelle et à le doter de ressources humaines et matérielles suffisantes.

Enfin, je voudrais remercier les membres du CNC et tous les partenaires pour leur mobilisation et leur contribution au bon déroulement des travaux des instances du Conseil, en particulier l'Ordre des Experts Comptable, l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés et le Groupe ISCAE.

Je voudrais également remercier le Président et les membres du Comité Permanent ainsi que ceux des groupes de travail (présidents, rapporteurs et membres) pour les efforts accomplis et pour leur mobilisation continue pour faire aboutir les projets de plans comptables qui vous sont soumis pour adoption.

*Mes remerciements vont également au Chef de Service Economique de l'Ambassade de France et au Directeur de l'Agence Française de Développement pour leur soutien en matière de coopération entre le Maroc et la France en général, et dans le domaine de la normalisation comptable en particulier.*

Je remercie enfin les responsables et cadres de la DEPP qui ont contribué à la préparation des normes et à l'organisation de cette manifestation.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre attention.